

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Mercredi 29 novembre 2023**

N°23-79

nm

OBJET : Création et suppression de postes -

Président de séance : **Monsieur Robert DULYMBOIS**
Secrétaire de séance : **Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 29 novembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 06 Octobre 2023

Finances

2. Adoption de la Décision modificative n°1-Budget Principal 2023 et de la Décision modificative n°2 – Budget Annexe CFME 2023

Ressources Humaines

3. Organisation du temps de travail : 1607 heures

4. Participation à la protection sociale complémentaire

5. Revalorisation de la participation aux titres repas

6. Créations de poste

Commande publique

7. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision de la charte 2012/2027 et pour l'élaboration de la charte 2027/2042

Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → Messieurs O. MARIE-REINE.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr A. BIRON (Case Pilote) - Mr J. MONFORT (Diamant) - Mr D. DELEPINE (Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE (François) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) - Mr J. THABAR (Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY (Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr E. GABRIEL (Marin) - C. CYRILLE (Prêcheur) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) - Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière Salée) - Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) - Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) - Mr E. JULTAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité).

→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (Cap Nord).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mr F. ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS (Robert) -

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) à Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA - L. BEAULIEU - K. BERNABE - C. EMMANUEL - F. CARIUS -

Messieurs N. AZEROT - M. NADEAU - J. ROSE - D. DINAL - J-C. ECANVIL - E. DUFEAL.

→ **Communes** : - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr D. DOULIN (Lamentin) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) - Mr L. OCCOLIER (Vauclin).

→ **Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mesdames N. ACCUS ADAINE (CTM) - N. LIMIER (CTM) - M-A. RAVIN (CTM) - Mr H. GROS DESORMEAUX (Anses d'Arlet) - Mr J. ROY-CAMILLE (Morne Rouge) - Mme J. BAZABAS (Sainte Marie).

Invitée : Madame A. AGUILERA - CDL CACEM - Représentant la DGFIP

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code général de la Fonction Publique,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°23-51 en date du 11 juillet 2023 portant validation de la modification de l'organigramme du 3 juin 2022 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°23-24 du Comité en date du 05 avril 2023 approuvant le Budget Principal du Syndicat Mixte du PNRM,
- Vu** le tableau des effectifs,

Considérant que conformément à l'organigramme validé au Comité Syndical du 11 juillet 2023, dans le cadre de l'actualisation et de la réorganisation des services du Syndicat Mixte du PNRM, des postes sont à transformer et certains autres sont à créer.

Considérant que plusieurs agents cumulent une succession de contrats saisonniers et temporaires, sur des emplois qu'on pourrait qualifier de permanents.

Considérant qu'il est donc nécessaire de créer des emplois, ou transformer (création nouveaux et suppression anciens) ceux qui pourraient déjà exister, en les adaptant aux missions en termes de statut, de catégorie, et/ou de grade, afin de se conformer à la législation en termes de contrat de travail dans la Fonction Publique Territoriale. Il s'agit notamment de :

- ✓ 1 poste à la Direction Générale des Services (DGS) ;
- ✓ 2 postes à la Direction de l'Administration Générale, des Finances et des Ressources Humaines (DAGFRH) ;
- ✓ 4 postes à la Direction de la Formation et du Développement Local (DFDL) ;
- ✓ 5 postes à la Direction de l'Animation du Territoire et de l'Éducation à l'Environnement (DATEE)
- ✓ 8 postes à la Direction des Travaux, des Équipements des Sites et Moyens Généraux (DTESMG)
- ✓ 4 postes à la Direction de la Biodiversité et de la Gestion Durable du Territoire (DBGDT) ;

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical,

Article 1

Approuve la création des nouveaux postes, dans les services du Syndicat Mixte telles que proposées dans les tableaux ci-après :

POSTES À CRÉER

Emploi Permanent ou Non	Nbre poste	Intitulé de poste	Direction	Cat.	Grade	Temps de travail
Non Permanent CDD Projet	1	Chargé de mission Madibiosource	DFDL	A	Ingénieur	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Agent technique polyvalent d'entretien de pépinière et de production de culture patrimoniale	DFDL	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Agent technique en Agriculture Durable	DFDL	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Coordinateur technique Projets Agroforesterie	DFDL	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Responsable de la restauration au Domaine d'Emeraude	DATEE	C	Agent de Maitrise	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Agent polyvalent de restauration au Domaine d'Emeraude	DATEE	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 H
Permanent CDD 332-8-2	2	Guide Animateur, Agent d'accueil et des boutiques des Sites du Parc	DATEE	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Guide Conférencier, Agent d'accueil et des boutiques des Sites du Parc	DATEE	C	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Coordinateur technique de maintenance	DTESMG	B	Technicien	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Chargé d'études au Domaine d'Emeraude	DTESMG	B	Technicien	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Agent technique polyvalent au Domaine d'Émeraude	DTESMG	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 H
Permanent CDD 332-8-2	2	Chef d'équipe de la brigade de Protection de la Biodiversité et de Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes	BDGDT	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 H
Non Permanent CDD Projet	1	Chargé de mission « CHIMAGUA-Surveillance des chiroptères de Martinique et de Guadeloupe »	DBGDT	A	Attaché	35 H
Non Permanent CDD Projet	1	Chargé de mission « Madinati »	DBGDT	A	Attaché	35 H

POSTES À CRÉER (Suite)

	Nbre poste	Intitulé de poste	Direction	Cat.	Grade	Temps de travail
Permanent CDD 332-8-2	1	Assistant de Communication	DGS	B	Technicien	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Agent technique polyvalent	DTESMG	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Agent technique polyvalent	DTESMG	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Agent technique polyvalent	DTESMG	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Agent technique polyvalent	DTESMG	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Agent de nettoyage et entretien des locaux	DTESMG	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Technicien Réseaux Informatique et Télécommunication	DAGFRH	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Assistante Gestionnaire RH	DAGFRH	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 H
Permanent CDD 332-8-2	1	Coordinateur technique Brigade Intervention lutte Espèces Exotiques Envahissantes	DBGDT	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 H

Article 2

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget en cours et suivants.

Article 3

Approuve la suppression des postes budgétaires figurants dans les tableaux ci-après :

POSTES À SUPPRIMER

Emploi Permanent ou Non	Nbre poste	Intitulé de poste	Direction	Cat.	Grade	Temps de travail
Permanent	1	Assistant de Communication	DGS	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 H
Permanent	5	Agent technique polyvalent		C	Adjoint technique	35 H
Permanent	1	Agent technique de nettoyage et d'entretien des locaux	DTESMG	C	Adjoint technique	35 H
Permanent	1	Technicien Réseau Informatique et Télécommunication	DAGFRH	C	Adjoint technique	35 H
Permanent	1	Assistant Gestionnaire RH	DAGFRH	C	Adjoint administratif	35 H

Article 4

Autorise le Président du Syndicat Mixte à signer tous les actes individuels nécessaires à ces créations des postes et à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Article 5

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 29 novembre 2023

Pour le Président et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président,


Robert DULYMBOIS



